

Quatrièmes rencontres des acteurs  
pour la biodiversité du fleuve Rhône

# SUSCITER DES INITIATIVES

AU SEIN DES TERRITOIRES

De l'engagement local aux  
stratégies de territoires

Synthèse des journées  
du 4 et 5 décembre 2013

2007-2013



Donnons un avenir à notre fleuve

C'est autour de la prise en compte de la biodiversité dans les projets de territoire que se sont articulés les débats de ces 4<sup>e</sup> rencontres des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône, organisées par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes à Montélimar les 4 et 5 décembre 2013.

### LE RÉSEAU DES ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ DU FLEUVE RHÔNE

Ce réseau a été mis en place en 2010 dans le cadre du volet « Qualité des eaux, ressources et biodiversité » du Plan Rhône et son animation a été confiée au CEN Rhône-Alpes, avec pour principal objectif une prise en compte cohérente de la biodiversité à l'échelle de la vallée du Rhône. Cette animation passe par :

- l'élaboration et l'actualisation d'un annuaire des gestionnaires des espaces naturels du fleuve ;
- l'organisation de journées d'échanges techniques entre gestionnaires d'espaces naturels et entre élus ;
- la capitalisation des ressources documentaires disponibles sur le fleuve et ses espaces naturels ;
- l'organisation de rencontres annuelles autour d'une thématique spécifique.

C'est dans le cadre de cette dernière mission que les acteurs se sont retrouvés à Montélimar. L'occasion de faire le point sur les actions engagées, mais aussi de définir celles à proposer dans la perspective de la prochaine programmation du Plan Rhône 2014-2020. A cette fin, les quelques 70 participants à ces journées ont été invités à répondre à un questionnaire sur leurs besoins et attentes (cf. infra).

Les initiatives intégrant la biodiversité sont nombreuses le long du fleuve Rhône, dont quelques-unes ont pu être appréciées directement sur le terrain en préambule aux discussions en salle. Ainsi, les participants ont pu découvrir le projet de valorisation et de gestion des espaces naturels des îles du Rhône à Châteauneuf-du-Rhône, le port de Viviers, confronté à une problématique de crues et de dépôts de sédiments, et la passerelle de Rochemaure, restaurée dans le cadre de la ViaRhôna. Un premier aperçu de la diversité des territoires et des projets.



## LA PLACE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS DE TERRITOIRE

Les projets sont aujourd'hui nombreux à prendre en compte la biodiversité, que ce soit de manière volontaire ou dans un cadre imposé. Comme l'a fait remarquer Hervé Coquillart, directeur du CEN Rhône-Alpes, les situations complexes où mesures compensatoires et initiatives spontanées, en même temps qu'actions publiques et privées, se croisent, sont de plus en plus nombreuses. L'ambition partagée dans le cadre du Plan Rhône est une mise en cohérence de ces multiples actions intégrant la biodiversité, quelles que soient leur origine et leur motivation, dans une démarche de restauration du corridor écologique.

### DES MESURES COMPENSATOIRES...

Lors des débats en séance plénière, le premier projet présenté a été celui du renforcement de la protection de la centrale nucléaire de Tricastin vis-à-vis des inondations et des crues, issu de recommandations de l'autorité de sûreté nucléaire. Celui-ci concerne les trois départements de l'Ardèche, de la Drôme et du Vaucluse. Les travaux de renforcement et de rehaussement visent le canal de Donzère Mondragon, où la centrale prend sa source froide. Plus en aval est également prévue la création d'un déversoir ultime de sécurité, c'est-à-dire une brèche qui s'activerait en cas de crue millénale majeure, permettant au flux de rejoindre le vieux Rhône et évitant que le canal se rompe à plusieurs endroits de manière aléatoire, avec un impact sur la sécurité des personnes et des biens.

Ces travaux s'accompagnent d'un déboisement des digues du canal, avec le défrichage de 3,7 hectares, ce qui va modifier l'ambiance paysagère, et engendrer la destruction de 400 m<sup>2</sup> de mares.

### LES ESPACES NATURELS EMBLÉMATIQUES DU FLEUVE RHÔNE

Ces espaces concernent notamment :

- 42 sites Natura 2000 couvrant plus de 550 000 ha, dont une partie déborde de la vallée du Rhône ;
- 56 sites emblématiques (Arrêté préfectoral de protection de biotope, Réserve naturelle nationale, Réserve naturelle régionale, sites classés, réserves de chasse et de faune sauvage, sites en gestion conservatoire...) couvrant 50 000 ha et gérés par divers gestionnaires.

D'autres espaces naturels existent en vallée du Rhône et méritent d'être pris en compte. Un travail dans ce sens est mené depuis 2011 par les trois Conservatoires d'espaces naturels du territoire (Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur). Celui-ci a permis de recenser quelques 240 espaces naturels supplémentaires couvrant plus de 17 000 ha, qui pour l'instant ne font l'objet d'aucune gestion.

Tous ces espaces contribuent à garantir l'intégrité de la biodiversité le long du corridor rhodanien et mériteraient d'être mis en réseau dans une logique de Trame verte et bleue.

Selon les cas, ces espaces contribuent aussi à :

- la gestion des risques liés au fleuve ;
- la protection de la ressource en eau ;
- l'amélioration du cadre de vie des habitants ;
- l'identité et l'attractivité du territoire.

Une étude d'impact a été réalisée, suivie d'une enquête publique, qui a donné lieu notamment à un premier arrêté préfectoral au titre de la protection des espèces et de la biodiversité pris le 23 août 2013 au titre de la compensation environnementale.

La compensation proposée par EDF porte sur près de 20 hectares composés de carrières dont EDF s'est porté acquéreur, situées à proximité immédiate du lieu du chantier et d'un terrain en aval de la centrale de Cruas. Des espaces boisés, ouverts et semi-ouverts y seront restaurés et des zones humides seront créées dont 1700 m<sup>2</sup> de mares. Le coût de cette opération s'élève à 17 millions d'euros concernant le renforcement du canal et près de 2 millions d'euros concernant le projet de compensation environnementale.

De plus, une fois les aménagements réalisés, EDF s'est engagé à poursuivre la gestion du site jusqu'en 2035.

Jean-François Pintard, représentant EDF, a souligné la volonté du maître d'ouvrage d'aller au-delà de ses obligations légales, en dépassant les taux surfaciques imposés par la réglementation et en prévoyant un volet pédagogique (*cf. infra*).

### ... AUX CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Le Rhône est à la fois un réservoir de biodiversité important et un corridor écologique traversant le territoire du Nord au Sud. A ce double titre, il est donc un élément important de la Trame verte et bleue.

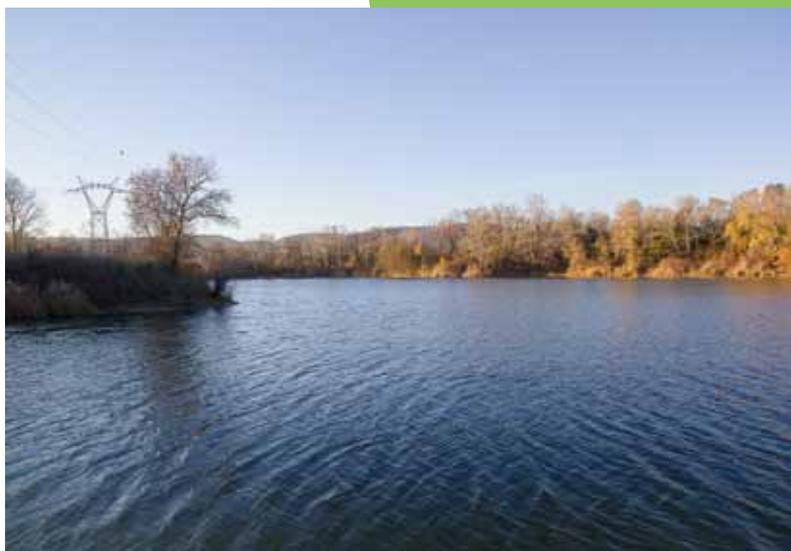
L'exemple du SCoT du Grand Rovaltain, présenté par Claude Chovin et Thomas Schulz-Bellin, est venu illustrer la manière dont cet aspect peut être intégré dans un projet de territoire.

#### PETIT RAPPEL : QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Le SCoT, ou Schéma de cohérence territoriale, est un document d'urbanisme au même titre que le PLU (Plan local d'urbanisme). Il s'applique toutefois à un territoire beaucoup plus vaste. Ses orientations, qui doivent prendre en compte les dispositifs d'ordre supérieur, dont le schéma régional de cohérence écologique (*cf. encadré correspondant*), sont traduites dans le DOO (Document d'orientation et d'objectifs). Ce dernier est le seul document du SCoT à avoir une valeur prescriptive.

Les orientations du SCoT s'imposent à des documents territoriaux ou locaux comme les PLH (programme local de l'habitat) ou les PLU. Le SCoT doit intégrer un certain nombre de thématiques (urbanisme, logement, transports, implantation commerciale, protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, préservation des ressources naturelles, lutte contre l'étalement urbain, préservation et remise en bon état des continuités écologiques...), sans pour autant se prononcer sur l'usage des sols, ce qui relève des documents d'urbanisme de niveau inférieur.

Le SCoT est un document de planification territoriale. A cet égard il pose des principes partagés et repose donc sur une large concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire.



Le SCoT du Grand Rovaltain concerne deux départements (la Drôme et l'Ardèche) et 106 communes réparties autour de 9 EPCI dont 7 sont concernées par le Rhône. Le fleuve constitue ainsi un axe majeur de l'identité et de la structuration du territoire du SCoT, qui s'articule autour de trois grandes agglomérations : Valence, Romans et Tournon-Tain. Le territoire du SCoT se trouve à un carrefour géographique, puisque bordé à l'ouest par les contreforts du plateau ardéchois, à l'est par les contreforts du Vercors et au nord par les collines drômoises. L'influence méditerranéenne y est en outre très sensible. Ceci se traduit par une grande richesse et une grande variété des paysages et de la biodiversité. Cette biodiversité y est cependant soumise à de fortes menaces, du fait des nombreux axes de déplacement qui contribuent à la fragmentation des espaces.

Le SCoT du Grand Rovaltain a été le premier à être estampillé «*Grenelle de l'environnement*», prenant en compte un certain nombre de prescriptions du Grenelle de l'environnement dont l'économie d'espace et la préservation de la nature et de la biodiversité. L'originalité de la démarche a été de travailler, parallèlement aux orientations du SCoT, sur la préparation d'un contrat de territoire corridors biologiques avec la Région Rhône-Alpes, qui s'organise autour de quatre volets :

- l'intégration des enjeux de connectivité écologique dans les documents d'urbanisme ;
- la réalisation de travaux ou de mesures de préservation ou de restauration de la connectivité ;
- la communication, pédagogie, et animation du projet ;
- la conduite d'études complémentaires et de programmes de suivi des actions pour une meilleure connaissance des corridors écologiques.

## LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE DE RHÔNE-ALPES

La Région Rhône-Alpes a été la première région de France à réaliser une cartographie des corridors écologiques en 2007, sur la base de laquelle elle a mis en place un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), document cadre pour la préservation-restauration de la trame verte et bleue à l'échelle régionale. Le projet a été approuvé entre le Préfet de région et le président du Conseil régional en juillet 2013, suivi d'une phase de consultation des différentes collectivités qui s'est terminée fin novembre, l'enquête publique devant être lancée en décembre. Le SRCE étant réalisé à l'échelle du 1/100 000<sup>e</sup>, il a vocation à être décliné par les acteurs du territoire au fil de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.



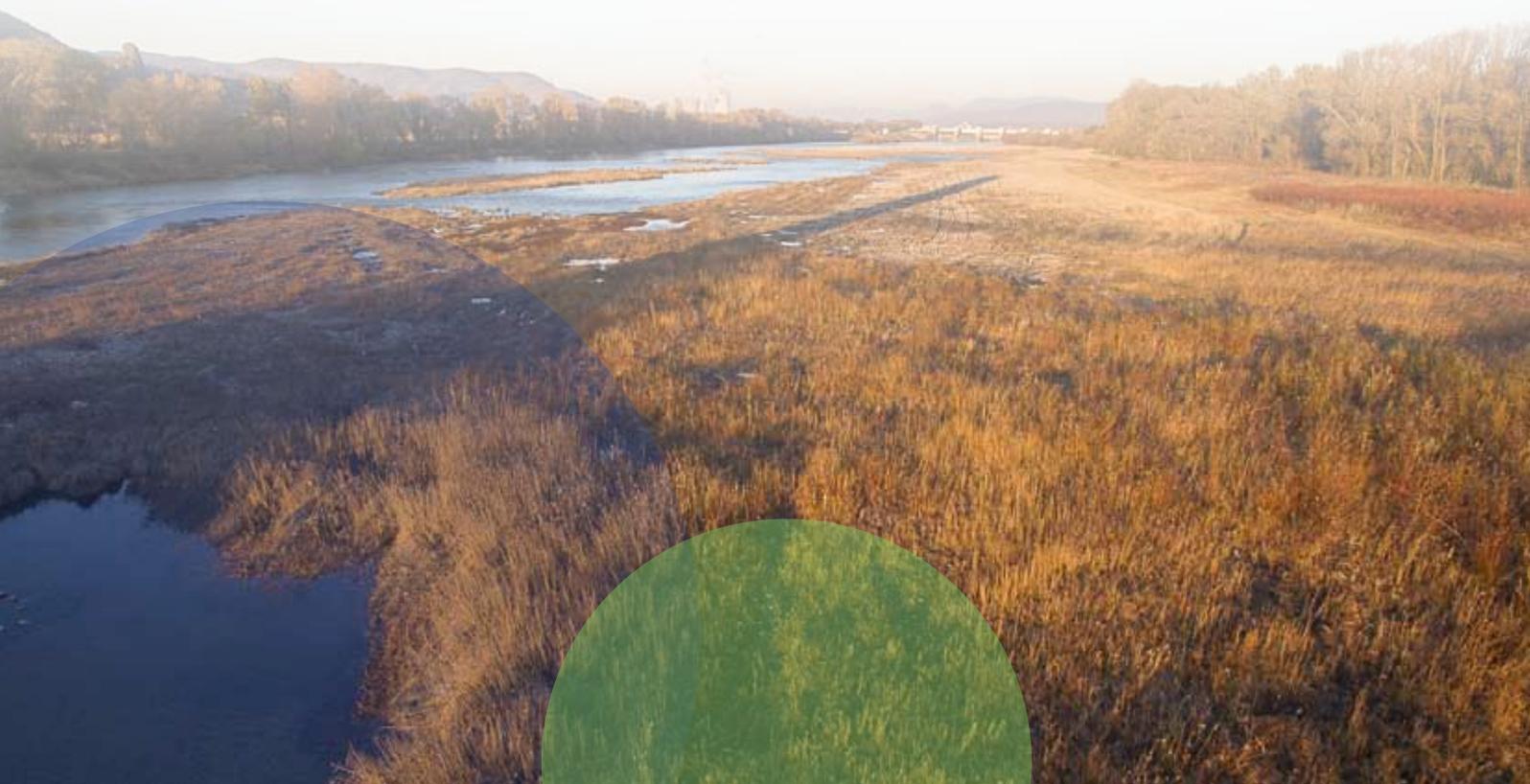
Les deux outils se complètent. L'important à l'échelle du SCoT est la mise en synergie des initiatives locales. Le rôle du syndicat mixte porteur du SCoT est donc de mobiliser les acteurs susceptibles de porter des actions pour restaurer ou compléter la trame verte et bleue. Il intervient comme porteur de projet et comme instance d'animation et de coordination du contrat de territoire corridors biologiques qui correspond au programme d'actions à mettre en œuvre.

Les études préalables au SCoT, menées pendant près d'un an, ont permis de définir la trame verte et bleue, à travers la réalisation de différentes cartes basées sur plusieurs approches (paysagère, par espèce, liée à la fonctionnalité des milieux...). Cette trame est composée de trois grandes entités :

- deux réservoirs de biodiversité, constitués de l'ensemble des zones bénéficiant actuellement d'un statut de protection ou relevant d'un inventaire, où toute construction est exclue sauf quelques exceptions listées ;

- les corridors écologiques : verts et bleus, sur lesquels toute construction est interdite à moins de 20 mètres des berges des cours d'eau en campagne (et 5 mètres en ville) ;
- les espaces d'intérêt pour la biodiversité sur lesquels le SCoT pose un principe de vigilance.

L'échelle à laquelle a été réalisé ce travail - 1/50 000<sup>e</sup> -, qui a amené à définir des corridors à un niveau supra-communal, ne peut tenir compte des réalités fines du terrain, comme l'a souligné Laurent Audras, adjoint au maire de Saint-Péray. Le SCoT encourage donc les intercommunalités et les communes à préciser ces corridors au niveau local.



## DE LA NÉCESSITÉ DE S'ENTENDRE SUR LA BIODIVERSITÉ

La question de la compréhension entre les acteurs pour la biodiversité du fleuve a été soulevée : territoires variés, cultures différentes...

Partager un langage commun et une référence historique commune n'est pas toujours aisé. Ainsi, Laurent Audras réfute le terme de « Vieux Rhône », considérant qu'il s'agit du véritable fleuve quand celui appelé Rhône à hauteur de sa commune n'est pour lui qu'un canal. Christian Lecerf, maire de Rochemaure, parle quant à lui de « Rhône naturel ».

### LE RHÔNE ET SES ACTEURS : UN TERRITOIRE PLURIEL

En France, le fleuve Rhône concerne 3 régions, 11 départements, 63 communautés de communes ou d'agglomérations et plus de 300 communes. A cette multitude s'ajoute la complexité de la propriété qui se partage entre le domaine privé et le domaine public fluvial, dont les terrains sont concédés notamment à la Compagnie nationale du Rhône (CNR), Electricité de France (EDF), et Voies navigables de France (VNF).

#### DES TERRITOIRES BIEN ÉTABLIS ET D'AUTRES ENCORE EN PROJET

Dans son exposé introductif sur les initiatives existant le long du Rhône, Francis de Brou du CEN Rhône-Alpes a souligné la coexistence de territoires créés de longue date et d'autres en émergence.

Parmi les premiers, qui se sont construits au fil du temps pour répondre à des besoins spécifiques qui gèrent et valorisent aujourd'hui leur patrimoine naturel, sont notamment cités :

- le Haut-Rhône, dont la création du Syndicat (SHR) remonte à 2003, avec pour objectif de redonner vie au Rhône amont ;
- le Grand parc de Miribel-Jonage, conçu à son origine en 1968 comme un espace de loisirs, mais dont les ambitions se sont aujourd'hui étendues, y compris à la biodiversité ;
- l'espace nature des îles et îlons du Rhône, qui a bénéficié de la mise en place du SMIRIL (Syndicat mixte du Rhône des îles et des îlons) pour sa préservation dès 1995 ;
- le Parc naturel régional de Camargue, créé en 1970 dans un objectif de conciliation des activités humaines et des espaces naturels.

A l'inverse d'autres territoires sont encore en projet, prenant en compte la biodiversité, parmi lesquels ont particulièrement été mis en avant au cours de ces journées :

- le territoire de Glun, la Roche de Glun et Mauves qui s'est engagé dans des démarches de projets ;
- le territoire du « vieux Rhône de Montélimar » qui comprend les communes de Rochemaure, Le Theil, Viviers, Ancône, Châteauneuf-du-Rhône et la Communauté d'agglomération Montélimar Sésame, lequel a accueilli le séminaire et les visites de terrain.



Comme l'a noté Raphaële Burel, journaliste animatrice de ces journées, ces chiffres donnent une idée de l'importance du nombre d'acteurs amenés à travailler ensemble sur ce vaste territoire.

Cette diversité était d'ailleurs assez largement illustrée dans la composition de l'assemblée qui comptait, outre les représentants (techniciens et élus) des divers niveaux de collectivités et des syndicats, des naturalistes, des chasseurs, des pêcheurs, des acteurs du tourisme, EDF, la CNR, l'Office national des forêts (ONF), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse... Les autres usagers des espaces naturels (simples promeneurs, sportifs...) et habitants n'ont pas été oubliés dans les débats. Et la difficulté de concilier les points de vue, les intérêts et les objectifs variés est un des points qui est largement ressorti des échanges.

### DÉPASSER LES CONFLITS D'USAGE POUR PARLER D'UNE MÊME VOIX

Une large partie du séminaire s'est organisée autour de deux ateliers parallèles, l'un consacré à la structuration autour d'un porteur de projet, et l'autre à la manière de renforcer la place de la biodiversité dans un projet existant. Le travail en petits groupes a permis à chacun de partager son expérience et de participer activement à la construction d'une réflexion commune.

L'un des obstacles mis en avant par ces deux ateliers, autant dans l'émergence des projets que dans leur évolution, était les conflits d'usages. Des enjeux antagonistes existent en effet entre l'environnement et certains usages et il est parfois difficile de trouver un équilibre ou de parvenir à un compromis entre la biodiversité et les autres enjeux du territoire. L'une des solutions proposées pour dépasser ce frein est de travailler sur les opportunités d'usages plutôt que sur les conflits,

ce qui peut également nécessiter d'avoir recours à un médiateur pour développer le dialogue entre les différents usagers autour des enjeux biodiversité et prendre le temps de partager une vision commune. L'exemple des îles du Rhône (sur la commune de Châteauneuf-du-Rhône), cité par Michel Ribert de la CNR, illustre parfaitement cet aspect. Sur ce territoire, il a été fait appel à un organisme externe, jouant un rôle de conciliateur, pour ouvrir le dialogue entre les différents acteurs (commune, chasseurs, pêcheurs, FRAPNA...) et mettre en évidence des centres d'intérêt conjoints, ce qui a permis de trouver le meilleur compromis pour maintenir les usages en place.

L'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Grand Rovaltain, à la base de constats partagés, est une autre illustration de la mobilisation des acteurs d'un territoire qui a abouti à une culture commune de la biodiversité

Un autre exemple cité est celui de la Région urbaine de Lyon, présenté par Alison Lacroix, chargée de mission tourisme au sein de cette structure. La Région urbaine de Lyon est une association de collectivités territoriales regroupant quatre conseils généraux (Ain, Isère, Loire et Rhône), la Région Rhône-Alpes et les grosses communautés d'agglomération dans un rayon de 50 à 70 km autour de Lyon. Son objectif est de faire coopérer l'ensemble des acteurs, institutionnels et économiques, et de les amener à partager leurs réflexions autour de différents sujets (transport, tourisme, économie...), en ayant recours à différentes techniques d'animation.

### GÉRER LES USAGES ANARCHIQUES

Parmi les usages, il en est certains plus difficiles à gérer que d'autres, car non organisés voire non autorisés. C'est ce que Laurent Audras, de la Communauté de communes Rhône Crussol a présenté comme la loi des 20/80 : 20 % des usagers provoquant le dérangement des autres 80 %. Les débordements de ces 20 % amènent les élus à réglementer les usages mais cette réglementation est également subie par les 80 % d'usagers respectueux. Ont ainsi été évoquées certaines pratiques de sports motorisés, que ce soit à terre ou sur l'eau, mais également les décharges, sauvages ou plus organisées...

C'est également l'une des ambitions de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, comme l'a rappelé Patrice Pautrat, que d'assurer une gestion intégrée des cours d'eau qui prenne en compte tous les aspects et usages (inondation, qualité de l'eau, agriculture, loisirs...). Il est ainsi essentiel de parvenir à une conciliation entre les objectifs de tous les partenaires du Rhône qui permette de préserver les espaces naturels tout en respectant les pratiques de chacun.



## TROUVER LA VOIE DE LA BIODIVERSITÉ



Outre la nécessité d'établir un dialogue entre les acteurs, les participants au séminaire ont insisté sur l'importance de la réappropriation du fleuve par les habitants. L'implication et la mobilisation des riverains ont en effet été présentées comme un levier lors des deux ateliers, la prise de conscience citoyenne apparaissant comme une clé de la réussite des projets. Mais cette réappropriation se heurte à la méconnaissance et à un certain nombre d'a priori vis-à-vis de la biodiversité, qu'il convient de dépasser, peut-être d'abord en changeant de paradigmes...

### FAIRE D'UNE FRONTIÈRE UN PONT ET D'UNE CONTRAINTE UN ATOUT

Les cours d'eau constituent généralement des barrières physiques - limitant parfois les échanges humains entre les deux berges - qui ont souvent servi de support au tracé des limites administratives, marquant les frontières entre pays, régions, départements, communes... Mais ils sont également des éléments de continuité et de lien amont-aval.

Thomas Schulz-Bellin a ainsi souligné que le premier apport du SCoT du Grand Rovaltain a été d'ignorer le Rhône en tant que frontière. Le territoire de ce SCoT se situe en effet à cheval sur les deux rives et les deux départements situés de part et d'autre du fleuve : la Drôme et l'Ardèche. Le Rhône a été intégré comme un élément structurant de ce projet d'aménagement. Mais s'agissant également d'un obstacle aux déplacements des hommes et des espèces, le SCoT a porté une réflexion sur les franchissements de ce fleuve ainsi que de l'Isère, l'objectif étant de faire le lien entre les deux rives du Rhône pour relier les grandes entités naturelles.

Cette nécessité de créer des ponts, au sens figuré comme au sens propre, a également été évoquée par

### LA PASSERELLE HIMALAYENNE DE ROCHEMAURE

Le pont de Rochemaure date du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et est aujourd'hui classé monument historique. Il permettait la traversée du Rhône à la hauteur de la commune de Rochemaure. Mais endommagé suite à plusieurs incidents et en raison de sa vétusté, toute circulation y a été interdite à partir de 1982. Il a alors commencé à se dégrader chaque année un peu plus.

Lorsque le projet de *ViaRhôna* a vu le jour en 1995-1997, les élus de la commune y ont vu une opportunité de sauver cet ouvrage. La restauration de ce tronçon de 440 m, permettant de faire passer la *ViaRhôna* de l'Ardèche à la Drôme, a fait l'objet d'un premier projet visant une réfection à l'identique pour un budget de 7 millions d'euros. Ce coût trop important a amené à envisager un second projet, selon le principe de la passerelle himalayenne. Celui-ci a pu être mené à bien au début de l'été 2013 pour un coût de 1,2 millions d'euros, financé à 92 % dans le cadre du Plan Rhône, un soutien sans lequel ce projet n'aurait pu aboutir affirme Christian Lecerf, maire de Rochemaure.

Laurent Audras s'agissant de celui ardemment réclamé par la Communauté de communes Rhône-Crussol pour un troisième franchissement du fleuve au nord de l'agglomération.

L'importance de favoriser l'inter-régionalité dans les projets a également été mise en avant au cours des ateliers.

Trop souvent, les questions d'environnement et de biodiversité sont encore présentées et perçues comme des contraintes. Il s'agit de respecter des normes, des réglementations, des périmètres de protection érigés pour préserver une nature qui ne sait pas le faire seule. Ces restrictions s'imposent et s'opposent aux usages et sont subies comme autant de privations de liberté. Alors que cette biodiversité représente au contraire une véritable valeur ajoutée en termes de cadre de vie, de services rendus gracieusement, de ressources naturelles... L'environnement en tant qu'atout et non contrainte est d'ailleurs un des messages que la Région Rhône-Alpes tente de faire passer, comme l'a affirmé Michèle Eybalin, présidente de la Commission environnement et santé de la Région Rhône-Alpes, qui a souligné la nécessité d'un changement de mentalité à ce niveau.

La réappropriation du territoire, comme celle constatée sur la commune de Rochemaure suite à la réfection de la passerelle, est un moyen de faire évoluer les mentalités et constitue une première étape pour faire passer les projets de biodiversité de façon beaucoup plus efficace.

## EMPRUNTER LES CHEMINS DE TRAVERSE...

La biodiversité seule n'est pas toujours un argument suffisant pour faire accepter les projets. La réussite de ceux-ci nécessite souvent une articulation autour de deux volets : l'un sur les usages, afin de mobiliser la population, l'autre plus axé sur la biodiversité pour permettre de lever des fonds.

Ce besoin de passer par des chemins détournés - par le paysage et le cadre de vie notamment - pour faire en sorte que les projets soient appropriés, a été affirmé et illustré à de nombreuses reprises au cours de ce séminaire. « Trouver un packaging qui soit suffisamment vendeur » est la formule proposée par les participants au premier atelier.

## ... ET CELUI DES ÉCOLIERS

Le changement des mentalités passe aussi et surtout par l'éducation et la sensibilisation pour lesquelles les scolaires constituent une cible prioritaire.

Nombre de projets couplent d'ailleurs leurs interventions techniques à des actions d'éducation à l'environnement et la mise en place d'une communication pédagogique.

Ainsi le projet du SMIRIL, s'il visait en premier lieu la reconquête du territoire à travers la remise en eau du fleuve Rhône (cf. infra), avait également pour objectif de favoriser la sensibilisation à l'environnement pour les scolaires notamment, à travers une animation qui touche aujourd'hui environ 20 000 enfants par an. Sylvie

Tabarand, directrice du SMIRIL, a d'ailleurs affirmé que la mobilisation des habitants sur ce projet à travers les écoles était à l'origine d'un changement des comportements.

De même, le projet de restauration des zones humides du site de Tricastin, porté par EDF, a également pour ambition l'acceptation sociale de ces travaux, en conciliant protection de la nature et découverte de l'environnement, grâce à un partenariat avec les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement à travers la mise en place d'un sentier pédagogique.

Au-delà des scolaires et du grand public, la sensibilisation des décideurs (politiques ou socio-professionnels) est également ressortie comme une priorité, notamment en période électorale.

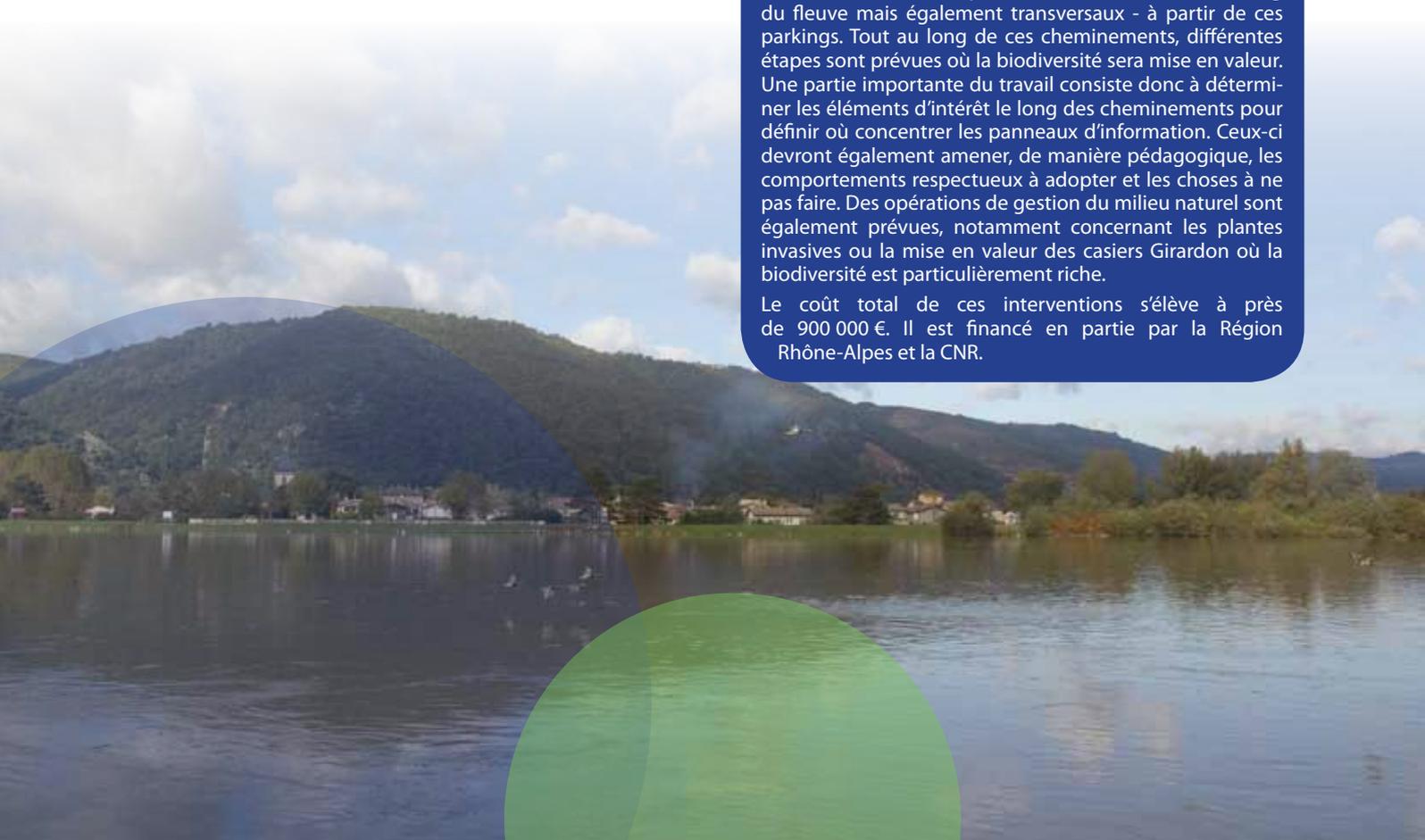
### LE PROJET DE VOIE VERTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE-CRUSSOL

Laurent Audras, adjoint au maire de Saint-Péray, représentant l'intercommunalité, a confirmé qu'il était difficile de faire accepter par la majorité des habitants l'investissement de deniers publics dans la protection de la biodiversité et qu'il convenait donc d'utiliser des moyens détournés.

Le projet de la Communauté de communes Rhône-Crussol, qui souhaitait une réappropriation des berges du Rhône par les habitants, conciliant préservation de la nature et présence humaine, repose donc sur la mise en place d'un cheminement. Il concerne une zone boisée très appréciée du public, située à 2 km de Valence et inscrite en ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) de type 1.

L'objectif des aménagements est de réguler les flux de fréquentation, notamment motorisée, en installant des parkings qui soient suffisamment éloignés des zones naturelles et de mettre en place des cheminements - le long du fleuve mais également transversaux - à partir de ces parkings. Tout au long de ces cheminements, différentes étapes sont prévues où la biodiversité sera mise en valeur. Une partie importante du travail consiste donc à déterminer les éléments d'intérêt le long des cheminements pour définir où concentrer les panneaux d'information. Ceux-ci devront également amener, de manière pédagogique, les comportements respectueux à adopter et les choses à ne pas faire. Des opérations de gestion du milieu naturel sont également prévues, notamment concernant les plantes invasives ou la mise en valeur des casiers Girardon où la biodiversité est particulièrement riche.

Le coût total de ces interventions s'élève à près de 900 000 €. Il est financé en partie par la Région Rhône-Alpes et la CNR.



## DE LA VOLONTÉ À L'ACTION, LA ROUTE EST LONGUE

### LE TERRITOIRE DU VIEUX RHÔNE DE MONTÉLIMAR : UN PROJET FÉDÉRATEUR

Le territoire du « *Vieux Rhône de Montélimar* » s'étend de part et d'autre du fleuve, entre Drôme et Ardèche, sur une quinzaine de kilomètres.

Les élus des communes de Rochemaure, Le Teil, Viviers, Ancône, Montélimar, Châteauneuf-du-Rhône et de la Communauté d'agglomération de Montélimar Sésame sont conscients des atouts de cet espace fluvial. Ils ont cherché à mutualiser leurs efforts pour structurer un projet de développement local durable du fleuve, notamment pour la préservation, la valorisation et la réappropriation sociale de ce territoire aux patrimoines remarquables. Appuyée sur des initiatives portées par les acteurs locaux, cette démarche a été le point de départ de ces 4<sup>e</sup> rencontres.

Au cours de la visite du site, René Jimenez, conseiller municipal de Rochemaure, a invité les participants à emprunter la toute nouvelle passerelle de Rochemaure. Cet ouvrage de type himalayen, qui renforce le lien entre les deux berges du Rhône, offre une vue d'ensemble sur le fleuve et contribue à la valorisation de cet écrin de nature.

Une attention particulière a également été portée sur le projet de restauration éco-géomorphologique et de mise en valeur des milieux alluviaux « *Iles du Rhône* » sur Châteauneuf-du-Rhône. Jean-Claude Maillard, co-président de l'association « *Iles du Rhône* », et Vincent Raymond du CEN Rhône-Alpes ont expliqué les enjeux du site et ont précisé les objectifs du projet : gérer et restaurer la biodiversité, améliorer le fonctionnement hydraulique et morphologique des milieux alluviaux et assurer la valorisation pédagogique et l'organisation des activités de loisirs de manière durable et raisonnée. Ils ont souligné également la forte attente des acteurs de terrain pour le lancement concret de ce projet, lequel devrait prendre une autre ampleur avec une structure porteuse clairement identifiée.

### DE L'INITIATIVE INDIVIDUELLE À L'APPROPRIATION COLLECTIVE

Nombre d'exemples développés au cours de ces journées ont montré que beaucoup de projets tenaient à des individualités, des personnalités qui ont eu un rôle moteur dans la mise en place de la dynamique. Un projet repose en effet généralement sur une personne, physique ou morale, qui est légitime, reconnue comme compétente sur le sujet (ou capable de mobiliser les compétences) et capable de créer du consensus pour relayer le projet.

Mais un portage collectif est aussi souvent garant de la pérennité de ces projets et l'expérience montre que le passage de relai entre l'initiative locale et une implication plus collective est généralement indispensable pour donner un nouvel élan au projet. Ainsi l'opportunité résidant dans les communautés de communes, créées pour mettre en place des actions durables sur le bassin de vie, a été mise en avant, des entités plus importantes permettant souvent d'obtenir des moyens plus importants.



### L'EXEMPLE DE L'ESPACE NATURE DU RHÔNE, DES ÎLES ET DES LÔNES

Suite à l'aménagement de différentes retenues, à la fin des années 1960, le Rhône au sud de Lyon - dans le secteur compris entre le barrage de Pierre-Bénite et Givors - n'était plus que l'ombre de lui-même, avec un débit qui ne dépassait pas les 10 m<sup>3</sup>/s et des berges complètement asséchées.

Avant même 1989, à l'initiative d'un maire natif des bords du fleuve, malheureux de voir ce que celui-ci était devenu, les communes riveraines se sont mobilisées et fédérées pour redonner vie au fleuve. En 1995, naissait ainsi le SMIRIL (Syndicat mixte du Rhône des îles et des lônes), qui regroupe aujourd'hui les sept communes riveraines, mais également le Grand Lyon et le Conseil général du Rhône. Un long travail de diagnostic et d'études a été nécessaire avant de pouvoir arrêter un projet de remise en eau du Rhône, confié à la CNR, grâce à la réalisation d'une microcentrale hydroélectrique. En 2001, plus de dix ans après le début des réflexions, la microcentrale a été mise en place sur la plate-forme du barrage de Pierre-Bénite, ce qui a permis de redonner vie au Rhône, qui a retrouvé un débit de 100 m<sup>3</sup>/s, et de remettre en eau les lônes, rendant sa beauté au paysage. Le SMIRIL a été le premier en Europe à monter un tel projet. Mais, comme l'a souligné Marie-Claude Gaillot, présidente du SMIRIL, cela aura nécessité beaucoup de ténacité de la part des élus qui pendant tout ce temps ont dû défendre un budget alors qu'aucun changement n'était perceptible sur le terrain.

La phase de réhabilitation du fleuve, qui s'est en fait étalée de 2000 à 2003, a été suivie par la mise en place d'une organisation en termes de gestion du territoire à travers un plan de gestion des 400 ha d'espaces naturels ainsi restaurés. Les premières années, il s'est surtout agi de résorber les points noirs subsistants, mais également d'analyser la biodiversité à travers suivis et études, que le SMIRIL a aujourd'hui à cœur de poursuivre avec les partenaires associatifs pour apprécier l'évolution des milieux. Ces suivis permettent à la fois d'évaluer la mise en œuvre du plan de gestion, mais sont également un support de communication essentiel.

Il s'agit aujourd'hui de se tourner vers l'avenir. Après les scolaires, les animations visent donc également le grand public. Une dizaine d'activités sont ainsi proposées annuellement aux populations locales pour montrer le travail réalisé par les élus pendant plus de vingt ans, faire comprendre que les acquis restent fragiles et que les engagements doivent se poursuivre dans ce sens. La cohésion entre les élus des différentes communes mais également le Département du Rhône et le Grand Lyon est à ce titre très importante.

Toutefois, ce changement d'échelle nécessite du temps et des moyens qui doivent perdurer.

Cet exemple, tout comme les échanges lors du premier atelier, ont donc montré qu'un projet naît d'une volonté partagée entre acteurs, transformant l'initiative individuelle en une initiative collective.

Au-delà du rôle moteur que peuvent avoir certaines personnalités ou collectivités, cette volonté partagée est plus facile à mettre en œuvre si elle débouche sur la création d'une structure, généralement associative, qui a plus de poids qu'un individu isolé vis-à-vis des interlocuteurs. Cela permet également une animation qui perdure dans le temps, mais qui doit toutefois rester souple et en mesure de s'adapter aux nouvelles contraintes du projet. Parallèlement, l'implication des acteurs locaux (élus, usagers, monde associatif...) et la pérennité de cette implication restent essentielles, d'où la nécessité de mettre en place une instance structurée et concertée (comité de pilotage...) pluraliste et indépendante de l'évolution des acteurs.

Avec l'avancement du projet, une évaluation régulière et un savoir être critique ont également été identifiés comme des clés de réussite.

Ce fonctionnement qui s'inscrit dans la durée, nécessite donc des moyens humains dédiés, mais également financiers.

## UNE QUESTION DE TEMPS ET D'ARGENT

Le montage de projets, et leur mise en œuvre, sont confrontés à la complexité réglementaire - notamment en droit de l'environnement - et parfois à des problèmes de maîtrise foncière, qui rendent les délais particulièrement longs et en font un travail de longue haleine pour lequel les acteurs locaux doivent rester motivés et impliqués.

**« L'environnement ne peut s'envisager qu'à long terme. »**

*M. Régis Gonnet, maire de Glun*

La conciliation prend également du temps, ce qui n'est pas toujours compatible avec les échéances des mandats électoraux. En effet, les changements politiques fréquents entraînent des modifications des politiques publiques et des lignes de financement, voire des changements d'acteurs qui nécessitent la reprise des discussions très en amont.

La douloureuse question financière (dépendance financière de certaines structures, nécessité d'un autofinancement, problème de la continuité des financements...) est bien évidemment apparue comme un frein pour de nombreux projets.

Laurence Jullian a ainsi cité l'exemple de l'animation territoriale menée par le CEN Rhône-Alpes et cofinancée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Rhône-Alpes, afin de susciter des initiatives sur l'axe Rhône. Ce travail long et assez difficile nécessite de franchir certaines étapes. Or, lorsque les plans de gestion sont rédigés, l'accompagnement des collectivités par l'Agence de l'eau s'estompe alors que ces collectivités ont généralement initié des actions de peu d'envergure, ce qui porte relativement préjudice au travail réalisé en amont pour lancer la dynamique. Il conviendrait de déterminer un seuil critique jusqu'où accompagner les collectivités.

Sur ce sujet de l'animation du réseau des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône et de l'animation territoriale pour l'émergence de projets de gestion sur l'axe Rhône, l'Agence de l'eau a proposé que ces actions puissent bénéficier de financements européens, pour répondre à l'ambition et à la taille du réseau.

L'intérêt porté par les acteurs à ce réseau est donc déterminant pour obtenir ces financements et faire en sorte que tous les partenaires financiers continuent à se mobiliser pour soutenir cette animation.

Plus ponctuellement, Laurent Audras s'est également inquiété du devenir des contrats de biodiversité (outil mis en place par la Région Rhône-Alpes) arrivant à échéance, ce sur quoi Michèle Eybalin l'a rassuré dans la mesure où les crédits de la Région Rhône-Alpes étaient maintenus pour l'année à venir.



## IV. DE LA VOLONTÉ À L'ACTION, LA ROUTE EST LONGUE

### UNE DEMANDE DES ACTEURS DU TERRITOIRE : UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER PLUS GLOBAL

Sur les aspects financiers, un autre frein identifié lors du deuxième atelier est le cloisonnement des lignes de financement par secteurs, sans perception globale des enjeux, ce qui empêche de replacer la biodiversité dans les projets de territoire. La mise en place de dispositifs d'accompagnements financiers plus globaux a donc été suggérée. Il est également apparu intéressant d'initier des projets plus modestes et mixtes (ne portant pas uniquement sur la biodiversité) qui permettent d'enclencher la démarche et d'impulser une dynamique du territoire, avant de développer des programmes plus ambitieux en matière de biodiversité. Sur ces aspects, il a été suggéré que le réseau puisse produire un document d'accompagnement permettant de faire le point sur l'ensemble des outils financiers et techniques que les nouveaux élus ou les techniciens pourraient solliciter dans le domaine de la biodiversité.



### METTRE À PROFIT LES POLITIQUES TERRITORIALES

Dans les négociations en cours sur le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (cf. encadré), les Régions ont demandé à être chef de file biodiversité. Leur rôle sur cette thématique est donc amené à prendre de plus en plus d'ampleur. D'autant qu'à partir de 2014, ce sont elles qui gèreront directement les fonds européens (FEDER, FEADER et FSE). L'Association des régions de France a par ailleurs demandé que les fonds FEDER puissent être mobilisés sur l'OT6 (objectif thématique « Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation durable/rationnelle des ressources ») pour abonder des fonds européens sur des questions de biodiversité.

### LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PROTECTION DES INONDATIONS : UNE NOUVELLE COMPÉTENCE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, actuellement en 2ème lecture à l'Assemblée nationale, crée, dans son article 35, la compétence de gestion des milieux aquatiques et protection des inondations, y compris sur les cours d'eau non domaniaux, qu'elle confie aux communautés de communes. Un gros effort de communication et d'information sera donc à faire vis-à-vis des communes et des intercommunalités pour que cet échelon prenne en charge de véritables projets de territoire sur les milieux aquatiques.

Selon Michèle Eybalin, la Région Rhône-Alpes a depuis longtemps une politique volontariste s'agissant de la gestion des milieux aquatiques et de la préservation de la biodiversité, à travers la mise en place de divers outils, comme les contrats de rivière en partenariat avec l'Agence de l'eau, mais également les contrats biodiversité et les contrats de territoire corridors biologiques, qui sont tous des lieux de concertation et de conciliation. La Région s'appuie également sur des dispositifs d'aménagement du territoire, comme les contrats de développement Rhône-Alpes en lien avec les SCoT, qui peuvent constituer une autre porte d'entrée permettant d'intégrer des démarches sur la biodiversité.

Si les contrats de corridors sont absents en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la politique de cette Région en matière de protection des milieux aquatiques n'en est pas moins volontariste. En œuvre depuis une vingtaine d'années, elle s'appuie beaucoup sur les contrats de rivière et sur les gestionnaires de milieux aquatiques portant ces contrats. Ceux-ci sont nombreux et la Région essaie de les pousser vers des projets de territoire à l'échelle du bassin versant des rivières concernées, qui dépassent la seule restauration de la qualité de l'eau précise Robert Gentili, chargé de mission à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En revanche, les intercommunalités de l'eau sont peu nombreuses sur la portion méridionale du Rhône, à l'exception de la Camargue, et la Région pousse donc les communes à se grouper pour développer ce genre de projets.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur essaie également d'inscrire cette politique de gestion des milieux aquatiques dans la politique d'aménagement du territoire, notamment à travers les SCoT. Cette même ambition est intégrée dans le SRCE qui est, comme celui de la Région Rhône-Alpes, en phase de consultation.

## METTRE À PROFIT LE PLAN RHÔNE

*« Un outil de solidarité interrégionale qui permet de transcender un certain nombre d'égoïsmes locaux ».*

C'est comme cela que Robert Gentili a défini le Plan Rhône, dont le second volet devrait essayer de favoriser les projets d'envergure interrégionale servant le fleuve.

Au cours des échanges de ce séminaire, le Plan Rhône est apparu à la fois comme un levier et un frein à l'émergence de projets. Un levier par l'aide qu'il apporte à la mobilisation des financements des projets. Mais un frein du fait de la complexité de son fonctionnement et d'un déficit de communication.

Ainsi, Christian Brély, président de la Fédération de la Drôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique, a cité l'exemple du lac aux truites, à Châteauneuf-du-Rhône, où un projet a pu être mené à bien grâce à la CNR, mais sans recours au Plan Rhône car « dans une petite commune dotée d'un seul secrétaire de mairie, le montage de dossiers complexes est un obstacle difficile à surmonter ».

Comme l'a expliqué Patrice Pautrat, le Plan Rhône, s'il est bien un outil pour financer les projets, n'est pas une ressource financière propre. Il s'agit d'un engagement partenarial entre les régions riveraines du Rhône, l'État - à travers ses établissements publics, dont l'Agence

de l'eau - et l'Europe. Cet engagement est né suite aux états généraux du Rhône tenus en 2005. Le Plan Rhône repose sur des orientations stratégiques organisées autour de six volets incluant la préservation des ressources et la biodiversité, le tourisme fluvial, les inondations... Pour chacun d'eux une enveloppe financière est définie. Ceci nécessite toutefois que des maîtrises d'ouvrage se manifestent en proposant des projets.

Le prochain contrat de projet Plan Rhône 2014-2020 continuera à porter sur la préservation des milieux aquatiques et des espaces riverains du fleuve. L'objectif est de maintenir un même niveau d'ambition sur la lutte contre les micropolluants, la préservation des milieux aquatiques, la restauration des annexes hydrauliques au fleuve, la restauration de la continuité piscicole, les zones humides et l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement de l'hydrosystème Rhône. Michèle Eybalin a également signalé que des négociations étaient en cours au niveau européen autour de plusieurs demandes dont celle de la prise en compte du volet biodiversité.

Les partenaires se sont bien évidemment prononcés favorablement pour une poursuite des actions engagées, notamment des journées d'échanges et un contact régulier entre le coordinateur du Plan Rhône et l'ensemble du réseau.



## EN CONCLUSION, QUELQUES AUTRES ATTENTES DES ACTEURS POUR LA BIODIVERSITÉ DU FLEUVE RHÔNE

A l'image du court film qui a été projeté sur la rencontre qui s'est tenue le 12 octobre 2012 autour de l'expérience du SMIRIL, les échanges d'expérience entre les territoires ont été largement mis en avant comme un moyen de mutualiser les bonnes pratiques, de favoriser le lien entre territoire et la convivialité au sein du réseau. Il a d'ailleurs été suggéré d'ouvrir le réseau à des acteurs d'autres secteurs d'activités, comme par exemple les CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), et de favoriser également les échanges entre les réseaux d'acteurs déjà existants.

Dans le même ordre d'idée, l'hypothèse a été émise que l'annuaire des gestionnaires du fleuve puisse être élargi à l'ensemble des acteurs de la biodiversité, et constituer ainsi une forme de guichet unique biodiversité - rassemblant tous les acteurs menant des projets sur la biodiversité -, qui pourra être mis notamment à la disposition des collectivités publiques pour faciliter l'appréhension des enjeux dans leurs domaines de compétences.

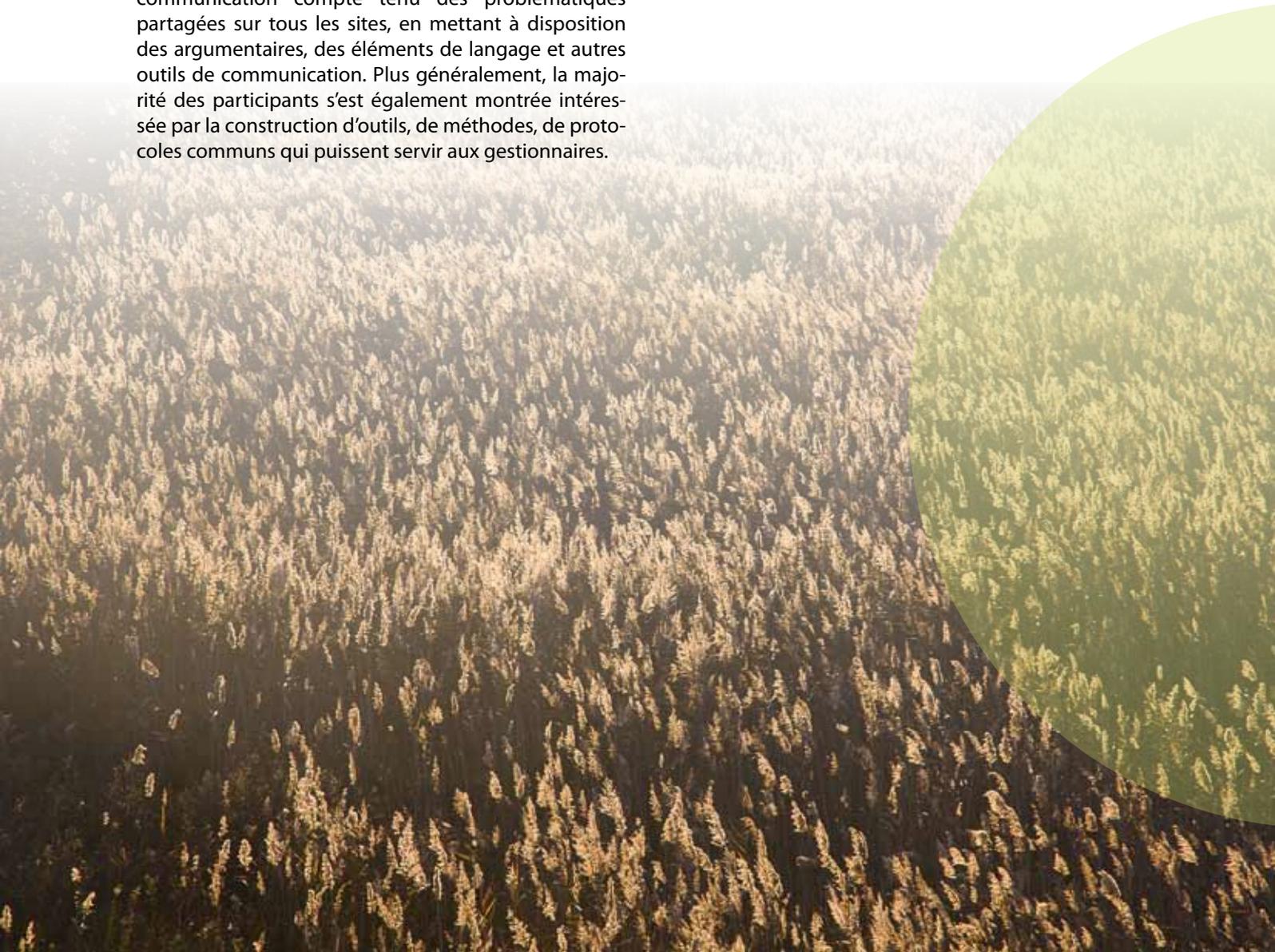
Le réseau des acteurs pourrait également proposer un accompagnement sur les volets sensibilisation et communication compte tenu des problématiques partagées sur tous les sites, en mettant à disposition des argumentaires, des éléments de langage et autres outils de communication. Plus généralement, la majorité des participants s'est également montrée intéressée par la construction d'outils, de méthodes, de protocoles communs qui puissent servir aux gestionnaires.

L'état des lieux des ressources sur la biodiversité est également apparu comme une action importante à renforcer et la réalisation d'un grand atlas de la biodiversité est une autre des suggestions qui est ressortie du questionnaire distribué à l'ensemble des participants de ces rencontres.

Les participants au séminaire ont encore estimé qu'il serait bon de relancer la mise en place d'un établissement public de type EPTB sur le Rhône, qui soit porteur de démarches.

L'opportunité d'une réflexion sur l'impact des activités de production énergétique sur le fleuve Rhône qui soit menée au sein du Plan Rhône a également été émise.

Enfin, il est ressorti du questionnaire un déficit d'informations concernant le réseau lui-même. En réponse à cela plusieurs actions de communication ont été proposées : réalisation d'un site internet spécifique, lettre d'information, journée annuelle de découverte du fleuve et de ses gestionnaires, film sur le patrimoine naturel et les gestionnaires d'espaces naturels du fleuve...



## LISTE DES PARTICIPANTS

**ABOUT Denis**

*Commune de Chateauneuf-du-Rhône*

**AUDIGIER Gérard**

*Commune d'ANCONE*

**AUDRAS Laurent**

*Communauté de com. Rhône Crussol*

**BAK-DUPRIEZ Nathalie**

*SMBRJ*

**BISSONNET Baptiste**

*SMBRJ*

**BONNET Rémy**

*Compagnie nationale du Rhône*

**BRELY Christian**

*Fédération de pêche de la Drôme*

**BRUSSON Romain**

*Compagnie nationale du Rhône*

**BUREL Raphaële**

*journaliste - animatrice*

**CERNYS Rémy**

*Fédération régionale des chasseurs Rhône-Alpes*

**CHARTENDRAULT Vivien**

*LPO Drôme*

**CHAUVIN Danièle**

*SMD 5 POLE*

**CHOVIN Claude**

*SCoT du Grand Rovaltain*

**CONSTANTIN Pauline**

*Conseil général du Gard*

**COQUILLART Hervé**

*CEN Rhône-Alpes*

**COURSODON Joël**

*Commune de Le Teil*

**DE BROU Francis**

**CEN Rhône-Alpes**

**DELSOUC Pierre-François**

*SMIRCLAID*

**DIDIER Fred**

*CEN Rhône-Alpes*

**EYBALIN Michèle**

*Présidente de la commission environnement  
Région Rhône-Alpes*

**FABRE Nathalie**

*CEN Rhône-Alpes*

**FAVEROT Pascal**

*CEN Rhône-Alpes*

**GAILLOT Marie-Claude**

*SMIRIL*

**GANGLOFF Anne**

*SIAGAR*

**GARDE Jean-Jacques**

*Vice-Président CA Montélimar-Sésame*

**GENTILI Robert**

*Région PACA*

**GREMAUX Jennifer**

*Engref (recherche d'emploi)*

**HERVE Céline**

*CEN Rhône-Alpes*

**JACOB Lionel**

*LPO*

**JIMENEZ René**

*Commune de Rochemaure*

**JOUVE Michel**

*Commune de Le Teil*

**JOYEUX Christophe**

*Commune de Montélimar*

**JULLIAN Laurence**

*CEN Rhône-Alpes*

**LACROIX Alison**

*Région urbaine de Lyon*

**LAMBERT Anne**

*CPIE Rhône Pays d'Arles*

**LANDRU Grégoire**

*CEN PACA*

**LAYDIER Hervé**

*Compagnie nationale du Rhône*

**LE BORGNE Coralie**

*Association des Amis de l'île de la Platière*

**LECERF Christian**

*Commune de Rochemaure*

**LOMBARDI Anne**

*ALEP*

**LOPEZ Francois**

*ACCA Châteauneuf-du-Rhône et Iles du Rhône*

**LUDIERES Philippe**

*Compagnie nationale du Rhône*

**MAHTEU François**  
*Commune d'Ancone*

**MAILLARD Jean Claude**  
*ACCA Châteauneuf-du-Rhône et Iles du Rhône*

**MARTIN Claude**  
*Intervenant EEDD*

**METSU Nicolas**  
*ARPE*

**MORIN Stéphane**  
*Commune de Montélimar*

**MURAOUR Mme**  
*Commune de Montélimar*

**PARIS-SIDIBE Perrine**  
*CEN Rhône-Alpes*

**PAUTRAT Patrice**  
*Agence de l'eau RM&C*

**PAYEN Cécile**  
*Région Rhône-Alpes*

**PINTARD Jean-François**  
*EDF - DPIH Lyon*

**PRUVOST François**  
*Ingénieur retraité Université populaire*

**QUANQUIN Régis**  
*Commune de Montélimar*

**RAYMOND Vincent**  
*CEN Rhône-Alpes*

**RIBERT Michel**  
*Compagnie nationale du Rhône*

**RODRIGUEZ Célia**  
*UMR CNRS 5023 LEHNA*

**ROMAGNOLI Danielle**  
*Rhône-Alpes tourisme*

**ROUSTANT Martine**  
*Secrétaire Fédé26*

**SARZIER Jean-Louis**  
*Compagnie nationale du Rhône*

**SAUNIER Christophe**  
*CC Belley Bas-Bugey*

**SCHULZ-BELLIN Thomas**  
*SCoT du Grand Rovaltain*

**TABARAND Sylvie**  
*SMIRIL*

**THELEMAQUE Elise**  
*FRAPNA Ardèche*

**THINZILAL Florence**  
*AFEPTB*

**THOMINE Sophie**  
*Conseil général de la Drôme*

**VINCENT Anne-Sophie**  
*PNR du Haut-Jura*

**Cette journée fait suite à trois autres rencontres successives organisées dans le cadre du réseau des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône :**

- **2010 : « Le fleuve Rhône : une entité, des continuités à construire »**  
organisée par le CEN Rhône-Alpes
- **2011 : « Forêts alluviales en vallée du Rhône : vers une gestion intégrée »**  
organisée par le CEN PACA
- **2012 : « Accueillir du public et préserver la biodiversité en Vallée du Rhône »**  
organisée par le CEN Languedoc Roussillon.